

La politique d'amélioration de la qualité et de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques (Projet d'établissement, CPOM, CBUM...). Elle repose sur l'analyse de l'existant, la satisfaction aux exigences réglementaires, l'identification des besoins, l'analyse des risques et les objectifs d'amélioration.

OBJECTIFS

Axe 1 : L'amélioration continue de la qualité des soins

- 1.1 Promouvoir la bientraitance et intégrer la dimension éthique dans les soins
- 1.2 Améliorer la lutte et la prise en charge de la douleur
- Améliorer les prises en charges :
 - 1.3 des patients en fin de vie
 - 1.4 des patients au bloc opératoire
 - 1.5 des patients dans les secteurs à risques
 - 1.6 des urgences et des soins non programmés

Axe 2 : Le parcours patient

- Optimiser et sécuriser les parcours en:
 - 2.1 Parcours en onco-hématologie hospitalisation complète
 - 2.2 Parcours en maternité obstétrique
 - 2.3 Parcours en cardiologie USIC
 - 2.4 parcours en service SSR gériatrique
 - 2.5 Parcours en chirurgie conventionnelle
 - 2.6 Parcours en chirurgie ambulatoire
 - 2.7 Parcours en médecine interne
 - 2.8 Parcours en onco-hématologie ambulatoire
 - 2.9 Parcours en médecine gériatrique
 - 2.10 Parcours USC
 - 2.11 Education thérapeutique du patient
 - 2.12 Prise en charge des troubles de l'état nutritionnel
 - 2.13 Prise en charge des urgences vitales survenant au sein de l'établissement

Axe 3 : Le management et le développement de la culture qualité et gestion des risques

- 3.1 Assoier un management par la Qualité et la Gestion des risques, identifié et efficace
- 3.2 Consolider les outils de recueil et développer l'exploitation des événements indésirables
- 3.3 Impulser une démarche de pilotage par processus
- 3.4 Renforcer l'évaluation des pratiques professionnelles
- 3.5 Organiser l'audit interne autour du patient traceur et des audits de processus
- 3.6 Favoriser les démarches Qualité et les reconnaissances externes

Axe 4 : La sécurité et la gestion des risques

- 4.1 Lutter contre le risque infectieux et nosocomial
- 4.2 Renforcer les vigilances sanitaires
- 4.3 Sécuriser le circuit du médicament, les dispositifs médicaux stériles et les dispositifs médicaux implantables
- 4.4 Renforcer l'identitovigilance
- 4.5 Etoffer la gestion de crise
- 4.6 Améliorer la tenue du dossier patient en lien avec le projet SIH

Axe 5 : Les droits des patients, la place des usagers et des bénévoles

- 5.1 Consolider la diffusion d'une culture institutionnelle autour des droits des usagers
- 5.2 Accentuer l'implication des associations d'usagers et des représentants des usagers dans la vie de l'établissement
- 5.3 Garantir la prise en charge des populations les plus vulnérables
- 5.4 Améliorer le processus de gestion et de traitement des réclamations et des plaintes

Axe 6 : La qualité de vie au travail

- 6.1 Prévenir les risques professionnels
- 6.2 Faciliter le retour au travail et anticiper les situations professionnelles sensibles
- 6.3 Engager une démarche Qualité de vie au travail

Axe 7 : Le développement durable

- 7.1 Renforcer le rôle du comité développement durable
- 7.2 Optimiser la gestion des déchets
- 7.3 Mieux gérer les impressions
- 7.4 Economiser l'énergie

Les objectifs de la politique qualité et gestion des risques sont définis conjointement par la direction de l'établissement et les président de CME et en concertation avec les professionnels concernés. Ils sont mis en œuvre dans le cadre d'un programme pluriannuel d'actions d'amélioration de la qualité et de gestion des risques (PAQSS).

La politique d'amélioration de la qualité et gestion des risques est réévaluée tous les 2 ans au moyen d'indicateurs de suivi, en cohérence avec les engagements du CBUM.

La politique d'amélioration du Management de la qualité et des risques fait l'objet d'une communication auprès des instances stratégique, opérationnelle, des professionnels et des usagers.